

DOCUMENTS  
INDEX UNIT

19 DEC 1950

RESTRICTED  
Com. Gen/W 5  
5 août 1949  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

M.		
----	--	--

COMITE GENERAL

Stade auquel on est parvenu dans l'examen des points  
relatifs à la question des réfugiés et dont est saisi  
le Comité Général.

(Note établie par le Secrétariat)

1. Comptes bloqués

Le Comité attend la réponse de l'Egypte à la proposition d'Israël visant au déblocage réciproque des comptes dont sont titulaires les arabes palestiniens et qui sont bloqués par les deux pays. Sur ce point les autres délégations arabes ont déclaré qu'elles accepteraient un déblocage général des comptes mais non pas une libération des fonds dans la proportion de un pour un ainsi que l'a proposé la Délégation israélienne. Les Israéliens, à l'appui de leur proposition, ont soulevé la question d'un échange possible de fonds arabes bloqués par eux contre la valeur de marchandises appartenant à des Arabes israéliens, détenus dans les Etats arabes, ou contre des comptes ouverts dans des banques arabes, dont les titulaires ne peuvent matériellement disposer.

Il reste également la proposition relative aux avoirs palestiniens bloqués par le Trésor britannique, présentée à nouveau dans la lettre émanant de M. Bulos en date du 30 juin (ORG/24) à laquelle la Commission n'a pas encore répondu.

2. Regroupement des familles dispersées

Le Comité attend que les délégations arabes confirment la nomination de représentants spéciaux de leurs gouvernements respectifs chargés de collaborer à l'exécution du plan de regroupement des familles dispersées de réfugiés. D'autre part, le Comité a entrepris d'insister auprès de la Délégation israélienne en vue de l'acceptation du concept plus étendu de la famille. On n'a pas encore déterminé la question de savoir si le Comité technique ou tout autre organe de la Commission doit collaborer à l'exécution de ce plan.

3. Orangerais

Le Comité doit procéder à l'étude du rapport complet du Comité technique sur l'état des orangerais arabes en Israël.

La question de l'établissement d'un groupe mixte de travail composé d'Arabes et d'Israéliens, sous les auspices de la Commission, pour étudier l'état de ces orangeries (et éventuellement d'autres biens arabes en Israël) est encore pendante. Le Comité n'a pas encore pris de décision définitive sur le caractère de la représentation arabe au sein de ce groupe mixte.

La délégation israélienne, au cours de la séance du Comité à laquelle elle a assisté le 26 juillet a demandé que l'on ajourne pendant une brève période l'examen de cette proposition en attendant le commencement des négociations sur le problème des réfugiés en général.

#### 4. Mosquées et églises

Le Comité n'a pris aucune mesure nouvelle à la suite de la demande des délégations arabes visant à ce qu'il se livre à une enquête sur l'état effectif des églises et des mosquées en territoire israélien. (Les délégations arabes ont indiqué qu'elles fourniraient au Comité une liste de ces édifices religieux).

#### 5. Biens Wakoufs

Le Comité attend sur cette question une réponse du Comité de Jérusalem. La délégation israélienne devait également fournir d'autres renseignements en ce qui concerne l'administration des biens wakoufs sous le Mandat britannique.

#### 6. Garanties internationales

Le Comité n'a pas encore exprimé d'opinion sur la question de la suite à donner à la demande arabe visant à la surveillance internationale de l'observation des garanties nécessaires à la sécurité, la tranquillité et la liberté des réfugiés qui réintègrent leurs foyers.

#### 7. Rapatriement des réfugiés originaires de régions qui ne sont pas occupées par les Israéliens

Le Comité, après avoir répondu à la lettre de M. Bulos en date du 15 juin (Doc. ORG/19), n'a pas poursuivi l'examen de cette demande visant à obtenir l'aide de la Commission pour le rapatriement immédiat des réfugiés originaires de régions qui ne sont pas occupées par les Israéliens (Lettre du 30 juin, document ORG/24).